

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PRÉVOYANCE SOCIALEDIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

83/1076 du 15/12/1983
11
/LECRET N° /MTPS/DGTFF/DFP/22024/

Portant intégration et nomination de Monsieur LBOUNGOU Antoine dans les Cadres de la Catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers-SAF (Administration Générale).

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- D.G.B. (u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(u le décret n° 62/426 du 29.12.1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
(u le décret n° 62/130/MT du 9.5.1962 fixant le régime des
- D.C.F. rémunérations des fonctionnaires ;
(u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(u le décret n° 63/81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(u le décret n° 67/50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(u le Rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
(u le décret n° 85/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(u le dossier de Candidature constitué par l'intéressé ;
(u le Protocole d'accord du 28 Novembre 1980, signé entre la République Populaire du Congo et la Roumanie.

/LECRETE :

..../..

ARTICLE 1er- En application des dispositions combinées du décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 et du Protocole d'accord du 23 Novembre 1980, susvisés, Monsieur MBOUNGOU Antoine, né le 7-5-1955 à NGOLO-BONDO, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures, Spécialité : Finances et Comptabilité, obtenu à l'Université de TIMISOARA (Roumanie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers SAT-(Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Finances.

ARTICLE 3°- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA .-

BRASSAVILLE, LE 15 Décembre 1983

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA .-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU .-

AMPLIATIONS :

JORPC.
DGTFP.DFP.
DFP/BST.
D.R.B.
D.C.F.
M.F.
DOSSIER.
INTERESSE.
SGCM/BC.

1
3
1
3
1
1
5
1
2

4/-